

# Modalités d'organisation des tests d'entrée à l'IFMI

## 2<sup>ème</sup> Session 2021

### A l'attention des candidat.e.s au recrutement de l'IFMI Pour l'année universitaire 2021/2022

Ce document présente les dispositions prises par la direction de l'IFMI de Toulouse pour définir les modalités d'organisation des tests d'entrée.

**Au vu de circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire, l'IFMI organise une 2<sup>ème</sup> session de recrutement resserrée. Ces tests auront lieu :**

**Du mardi 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Ils seront organisés exclusivement en **distanciel**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **lundi 23 août à minuit**.

L'épreuve écrite se fera donc **en ligne**, le **mardi 31 août 2021**. Un entraînement à cette épreuve vous sera proposé une semaine avant.

L'épreuve orale consistera à la captation de vos prestations qui seront à **déposer sur un drive avant le mardi 31 août 2021**. Un lien sera communiqué à chacun d'entre vous.

Enfin, après délibération du jury, les candidat.e.s pouvant se présenter à l'admission recevront le mardi 31 août à 18h le lien qui leur permettra de passer la dernière épreuve en **visioconférence le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**.



Un descriptif détaillé de ces tests d'entrée en distanciel vous sera communiqué via une annexe 4 si votre dossier est complet.

Les candidat.e.s rencontrant une difficulté technique pour postuler en toute sérénité sont prié.e.s de se signaler par courriel au plus tard le **24 août 2021** à [nicolas.roy@univ-tlse2.fr](mailto:nicolas.roy@univ-tlse2.fr) et de préciser la nature du problème :

- Pas de caméra pour réaliser les vidéos demandées (webcam, smartphone, appareil photo).
- Impossibilité de faire une visioconférence Zoom.
- Pas de connexion internet fiable.
- Manque d'espace pour réaliser l'épreuve dans des conditions de concentration et de calme.
- Autre (préciser).

En fonction des difficultés techniques rencontrées, l'IFMI envisagera avec chaque candidat.e des solutions alternatives, dans le respect des conditions d'égalité avec les autres candidat.e.s, du calendrier des épreuves et des mesures sanitaires en vigueur.

**Les responsables pédagogiques de l'IFMI**

